



Photo : Hasan Sarbakhshian, American Press (SIPA)

Canada – Iran : la permanence des tensions

Par Lionel Gallet, auxiliaire de recherche au Programme Paix et sécurité internationales

À l'instar des démocraties occidentales, le Canada entretient des relations diplomatiques complexes et tendues avec l'Iran des guides religieux islamiques. Celles-ci, à l'image des positions erratiques du régime révolutionnaire des ayatollahs, sont, depuis la révolution islamique de 1979, une source constante de préoccupations pour le gouvernement du Canada. Les inquiétudes d'Ottawa face à la République islamique d'Iran se déclinent en quatre avenues principales. En premier lieu, les questions du nucléaire iranien et de l'agressivité récurrente de la théocratie iranienne face à l'État d'Israël enveniment la relation entre les deux pays. En outre, les relations ambiguës de l'Iran avec les terrorismes du Proche-Orient (Hamas, Hezbollah, etc.), du monde musulman et des

États soutenant le terrorisme islamique sont autant de pierres d'achoppement dans le bon déroulement des relations canado-iraniennes. Par ailleurs, la nature autoritaire et belliqueuse du régime des Pasdaran¹ entrave la normalisation des relations interétatiques (Global Security, 2009). Enfin, dernier axe et non des moindres, le Canada estime que la situation des droits de l'homme en Iran ne remplit pas les exigences des standards internationaux attendues par la majorité des nations démocratiques.

¹ Les Pasdaran, ou les gardiens de la révolution iranienne, sont une garde prétorienne d'élite de la révolution islamique et dépendent du ministère de la Défense. Cette garde d'élite compte environ 125 000 membres.

Une relation qui ne cesse de se déliter

Entre le début de la relation bilatérale en 1955 et la fermeture de l'ambassade canadienne à Téhéran en 1980, les relations restèrent anecdotiques et se limitèrent à quelques échanges commerciaux et diplomatiques. Ce n'est qu'avec la révolution iranienne que les relations vont prendre de l'ampleur entre les deux nations. Précisément, les actes de bravoure d'un Canadien à Téhéran, Ken Taylor², l'ancien ambassadeur du Canada en Iran, constitueront une entrée fracassante dans le nouveau processus politique et diplomatique qui lie les deux États. Le sauvetage des personnels diplomatiques américains par Taylor fut un des premiers faits diplomatiques et politiques significatifs à survenir entre le Canada et la nouvelle théocratie révolutionnaire (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2009a). La crise des otages américains à Téhéran de novembre 1979 marquera dans l'histoire de la relation canado-iranienne le commencement d'une relation exacerbée et chaotique. En 1988, le Canada ouvrit à nouveau son ambassade dans la capitale iranienne sans pour autant échanger d'ambassadeurs. L'échange diplomatique a lieu en 1996. Mais, devant la persistance de la république islamiste à malmenager politiquement les nations occidentales et les institutions internationales, le Canada durcit sa politique étrangère à l'encontre de l'Iran. Progressivement, plusieurs facteurs influenceront le durcissement tels que la montée en puissance du terrorisme islamique et son internationalisation. L'Iran, soupçonné d'être un des cœurs principaux des nébuleuses terroristes islamistes, est perçu par Ottawa comme potentiellement problématique sur le plan de la sécurité. Le Canada, en 2003, franchit une autre étape en participant activement à l'établissement d'une résolution à l'ONU concernant les droits de l'homme en Iran. Deux ans plus tard, la politique étrangère canadienne instaura une

procédure d'engagement contrôlé. Le concept d'engagement contrôlé est la définition d'un cadre diplomatique strict présidant aux relations entre le Canada et l'Iran. Il prévoyait, en 2005, quatre domaines réservés et exclusifs, interdisant toutes relations politiques ou administratives en dehors de ces dossiers particuliers. Ainsi, le Canada n'acceptait de communiquer ou d'échanger que sur la problématique des droits de l'homme, sur la question nucléaire, sur la mort énigmatique de Madame Zahra Kazemi en 2003 et sur le rôle géopolitique de l'Iran dans la région (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2005). Cependant, les exigences canadiennes sur ces dossiers spécifiques sont restées lettre morte. Et, à partir de 2006, les tensions franchiront un autre degré puisque le gouvernement canadien participa activement à l'élaboration de quatre résolutions de l'ONU. Entre 2006 et 2008, les résolutions 1696, 1737, 1747 et 1803 du Conseil de sécurité de l'ONU sur le nucléaire iranien marquèrent la détermination du Canada pour accroître la pression sur le régime persan.

Zahra Kazemi ou la réécriture de l'histoire iranienne

En 1974, Zahra Kazemi émigre en France, en provenance de l'Iran, cinq ans avant la révolution islamique de l'ayatollah Rouhollah Moussavi Khomeini³. Elle arrive au Canada, à Montréal, en 1993, et acquiert la double nationalité iranienne et canadienne. À l'âge de 54 ans, la photojournaliste canado-iranienne meurt en détention dans les geôles iraniennes. Son décès, survenu dans des circonstances plus que troublantes le 11 juillet 2003, fut constaté trois semaines après son arrestation. Les autorités iraniennes lui reprochaient la prise de photos de l'extérieur d'une prison durant une manifestation étudiante. Après un interrogatoire de soixante dix-sept heures par les forces de police, les procureurs de la république et les agents des renseignements intérieurs, Madame Zahra Kazemi succomba (Canada Broadcasting Corporation, 2007).

2 Washington a décerné à Taylor la Médaille d'or du Congrès et le Canada l'a fait officier de l'Ordre du Canada.

3 Rouhollah Moussavi Khomeini, guide de la révolution islamique, fut le chef spirituel des musulmans chiites iraniens et le chef d'État iranien de 1979 à 1989.

Les intérêts canadiens en Iran : quand le politique prime sur l'économique

Il serait aisé, de prime abord, d'affirmer que le Canada n'a que peu d'intérêt à entretenir des relations bilatérales avec le régime de Téhéran. Cette analyse serait confortée par le fait que les relations commerciales entre les deux pays sont ténues. Le gouvernement du Canada parle, quant à lui, d'une relation commerciale « négligeable », « irrégulière » et « stagnante » depuis quelques années (Gouvernement du Canada, 2008). Toutefois, au sein du spectre relationnel canado-iranien, la dimension politique domine. En effet, l'intérêt politique du Canada, d'une part, réside dans son engagement reconnu sur les questions des droits de l'homme, de la défense du système démocratique et de la promotion de la paix entre les nations. D'autre part, le Canada est une terre d'accueil importante de la diaspora iranienne qui fuit le régime théocratique iranien. De plus, tel le Pakistan, l'Iran, pays frontalier de l'Afghanistan, représente une variable instable et potentiellement dangereuse pour la guerre contre les Talibans. Même si Téhéran n'apprécie pas les Talibans de confession sunnite parce qu'ils représentent un risque de contagion dans le Sud de l'Iran où les minorités musulmanes sunnites baloutche et tadjik posent des problèmes. La menace d'une extension du conflit demeure présente. Le Sistan-Balouchistan, province du sud de l'Iran, est le siège d'une opposition armée, fondée en partie sur le trafic de drogue et la rébellion religieuse et politique, participant indirectement à la fragilité de la situation politique régionale de l'Afghanistan (Schüler, 2007). Enfin, un des intérêts majeurs du Canada dans la relation qui l'unit à l'Iran est, sans aucun doute, un intérêt géopolitique où l'engagement déterminé de la politique américaine n'est pas étranger. En effet, le Canada, fervent allié des États-Unis dans sa conduite de politique étrangère, s'aligne aisément sur les positions américaines face à l'Iran, qui figure parmi les États les plus hostiles aux États-Unis et au système sociétal occidental soutenu par Washington. Par conséquent, le dossier iranien représente pour le Canada une occasion de plus

de démontrer sa loyauté politique à l'égard des États-Unis. Cette opposition commune est déclinée par Ottawa en quatre revendications principales ayant attrait aux ambitions sécuritaires régionales de l'Iran, aux liens présumés entre la révolution islamique et le terrorisme international, aux problématiques de gouvernance et aux droits de l'homme.

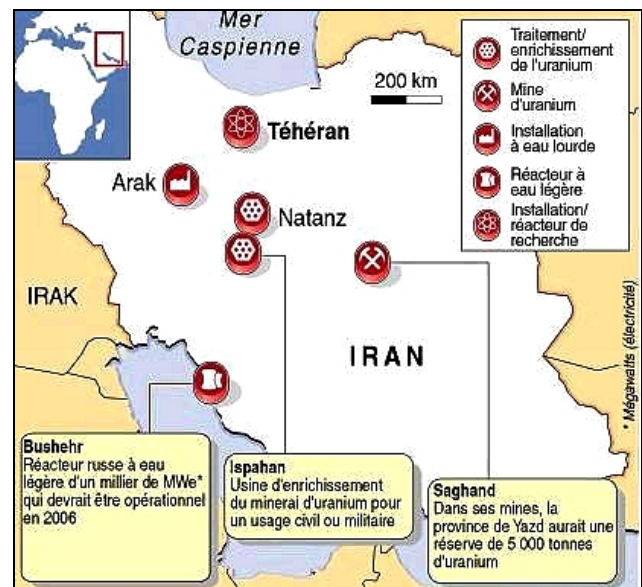
Le Canada face à l'« hégémon » iranien

Fondé en partie sur la réminiscence d'un passé glorieux et sur l'ancienneté de la civilisation iranienne, le pouvoir politique iranien entend bien jouer un rôle déterminant sur l'échiquier géopolitique régional. Depuis des années, Téhéran tente par tous les moyens de s'imposer en tant qu'« hégémon » régional. D'autant plus que l'autre grande puissance régionale, à savoir l'Irak, n'est plus qu'un joueur de troisième ordre après les deux guerres que ce dernier a subies et perdues en l'espace de deux décennies. En outre, l'Iran possède de plus en plus les moyens de ses ambitions. L'armée iranienne compte près de 400 000 hommes, environ 1000 chars et 300 avions de combats (Chauprade, 2003). Par ailleurs, elle peut désormais s'appuyer sur le développement d'une puissance balistique conséquente : « L'essai de Sajjil-2, missile balistique de moyenne portée capable, selon certains renseignements, de parcourir une distance de près de 2 000 kilomètres s'inscrit dans le prolongement de plusieurs essais similaires effectués par l'Iran en 2008. » (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2009b). Mais, par-dessus tout, la persistance de Téhéran à vouloir développer un programme nucléaire civil, pouvant être transformé en programme nucléaire militaire, renforce les autorités iraniennes dans leur volonté de devenir la plus grande puissance régionale après Israël.

Le Canada se présente, depuis longtemps, comme un des chefs de file des pays occidentaux dans les pressions exercées sur l'Iran afin de contester ses ambitions hégémoniques. Ottawa se repose pleinement sur

les analyses effectuées par l'ONU et le Conseil de sécurité d'une part et l'Agence internationale de l'énergie atomique d'autre part. En 2006, « Le Canada est vivement préoccupé par la décision unilatérale et injustifiée de l'Iran, de reprendre les activités d'enrichissement de l'uranium qu'il avait accepté de suspendre en novembre 2004 dans le cadre d'un accord négocié avec l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni (connus sous le nom de trio européen). » (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2006b). Les quatre résolutions du Conseil de sécurité relatives au nucléaire iranien seront par la suite de vaines tentatives pour faire cesser la démarche iranienne. En 2007, la résolution 1737, à l'initiative du Canada, prévoyait la mise en place de toute une série de mesures visant à décourager l'Iran. Notamment, ces prescriptions imposaient un embargo sur tous les biens et services susceptibles de contribuer à l'enrichissement et au traitement d'uranium, à la fourniture en eau lourde ou au transfert de technologie balistique (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2007). Un an plus tard, le gouvernement canadien appuyait la résolution 1803 qui renforçait l'embargo en élargissant l'éventail des sanctions au domaine financier et aux échanges commerciaux par voie maritime (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2007).

Dès la première résolution adoptée en 2006, l'Iran proclamait son désaccord par la voie de son ambassadeur à l'ONU, le docteur Javad Zarif. Celui-ci déclarait dès lors : « L'Iran d'aujourd'hui est victime de nombreuses injustices de la part de ces puissances. Quand le peuple iranien avait nationalisé son industrie pétrolière, ces mêmes puissances avaient déjà vilipendé cet acte, en n'épargnant aucun effort pour recouvrer leur mainmise sur la manne pétrolière. Malgré cela, le peuple de l'Iran a pu devenir pionnier dans l'exercice du droit des peuples sur leurs ressources naturelles. » (Voltaire.net, 2006).



Carte : Agence Reuters

Le rôle de l'Iran dans le terrorisme international perturbe le Canada

Les spécialistes de sécurité, et plus particulièrement les analystes étudiant le terrorisme, reconnaissent depuis longtemps l'implication complexe de l'Iran dans ce domaine. L'*International Crisis Group* affirmait en 2002 que « [...] there is considerable evidence that Iranian security services continue to give support to political groups that resort to violence and acts of terror, particularly in the Middle East, where Iran's policies have deliberately sought to undermine the peace process » (International Crisis Group, 2002). Cette implication prend la forme d'un soutien direct et indirect, que cela soit aux organisations proprement dites ou aux États proches des mouvements terroristes.

Le régime théocratique de Téhéran apporte une aide conséquente au terrorisme bien qu'il en soit aussi une victime. Ce parrainage illicite s'étale sur trois niveaux. En premier lieu, il s'agit d'un soutien idéologique, politique et religieux. Ensuite, la république islamique alimente, à travers un réseau complexe, les différentes organisations terroristes par une multitude de financements occultes. Pour finir, l'Iran fournit une bonne part des demandes d'armes et d'appuis logistiques à tous ceux qui veulent

s'engager dans une lutte idéologique ou politico-religieuse telle que le Jihad. Les cibles privilégiées de l'Iran restent en premier lieu l'État d'Israël et par extension les nations occidentales (Conseil national de la Résistance iranienne, 2005). Paradoxalement, le Canada ne s'est jamais prononcé officiellement sur les liens présumés de l'Iran avec le terrorisme international islamique. Par contre, à maintes reprises, Ottawa réitérait ses incitations, aux autorités iraniennes, à lutter fermement contre le terrorisme.

Le Canada souhaite l'évolution du régime politique iranien

Au chapitre politique *stricto sensu*, l'observation du régime politique iranien plonge la communauté internationale dans une certaine perplexité quant à sa nature véritable. La République islamique d'Iran revêt effectivement certains caractères constitutifs d'une démocratie, notamment la tenue d'élections libres, ouvertes et transparentes. Une analyse plus en profondeur révèle toutefois que la candidature d'un parti aux élections est soumise à des règles juridiques contraignantes et doit être approuvée par les autorités iraniennes. Ces dernières peuvent écarter du processus démocratique toute organisation trop éloignée de la ligne politique officielle fixée essentiellement par le pouvoir religieux. La communauté internationale et le Canada regrettent que l'Iran ne joue pas le jeu démocratique en ne respectant pas les règles fondamentales notamment en ce qui concerne la liberté de la presse et la liberté de contestation politique. Les élections présidentielles de 2009 sont la démonstration par excellence de la remise en question du caractère démocratique du régime. Les restrictions politiques imposées aux élections, aux partis et aux individus, le manque de transparence et les soupçons de fraudes électorales, la répression politique et l'absence de possibilité de critiquer la révolution des ayatollahs sont autant de faits qui poussent les analystes à parler d'une démocratie tronquée.

Le Canada, à travers son ministre des Affaires étrangères Lawrence Cannon,

condamna à deux reprises la gestion des élections iraniennes et les répressions des manifestations populaires qui suivirent. Ce dernier déclarait en juin 2009, à propos de l'emprisonnement d'un journaliste canadien : « Nous avons convoqué le chargé d'affaires iranien à Ottawa afin qu'il réponde des mauvais traitements subis par M. McLeod et qu'il connaisse nos préoccupations au sujet de la situation en Iran. » (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2009c). Quelques jours plus tard, Lawrence Cannon réaffirmait dans un premier temps, la volonté du Canada de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iran et, de poursuivre dans un second temps, en réclamant « [...] la mise en liberté de tous les prisonniers politiques et journalistes – y compris ceux de nationalité canadienne – qui ont été injustement mis en état d'arrestation à la suite des élections présidentielles en Iran. » (Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009d).

Le Canada exhorte l'Iran au respect des droits de l'homme

Le régime iranien subit depuis longtemps les condamnations internationales en ce qui concerne le respect des droits de l'homme. Que cela soit envers les minorités ethniques, politiques ou religieuses, envers les femmes ou les homosexuels, l'application stricte de la Charia (Loi islamique) constitue de graves atteintes aux membres de la société iranienne. Relayés par une justice islamique sans concessions et une pratique carcérale faisant usage de la torture, les droits de la personne représentent un des points principaux dans le contentieux qui oppose le Canada et l'Iran. En 2004, suite à l'affaire Zahra Kazemi, Ottawa adressait à Téhéran une série de récriminations, précisément sur le déroulement du procès (Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2004a). De plus, suite aux fins de non-recevoir exprimées par les Iraniens, le Canada rappela son ambassadeur à Téhéran. Fin 2004, le gouvernement canadien présenta une résolution à l'ONU, en partenariat avec 33

membres, exprimant les préoccupations canadiennes vis-à-vis des violations répétées des droits humains (Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2004b). Un an plus tard, toujours dans ce dossier, le Canada durcissait encore sa position en prévoyant de restreindre ses relations bilatérales (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2005). Mais, les autorités iraniennes persistaient à provoquer la communauté internationale en général et le Canada en particulier. En effet, le ministre canadien des Affaires étrangères, en 2006, Peter MacKay, témoignait sa frustration en s'indignant de voir la présence de M. Saïd Mortazavi, procureur du procès Kazemi, à la réunion inaugurale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2006a). Enfin, le Canada participa aux pressions internationales pour obtenir la libération de la jeune journaliste américano-iranienne, Roxana Saberi, condamnée au début de 2009 à huit ans de prison pour espionnage militaire, à la suite d'un procès opaque et controversé. Elle sera libérée et condamnée en mai 2009 à deux ans d'emprisonnement avec sursis (Ministère des Affaires étrangères et Commerce International Canada, 2009e).

L'avenir de la relation bilatérale entre les deux pays demeure incertain. Le Canada, qui suit attentivement le déroulement des contestations populaires envers le pouvoir iranien accusé de fraudes électorales et de répressions violentes, ne peut que poursuivre les pressions à l'encontre de Téhéran. La récente confirmation de l'élection de Mahmoud Ahmadinejad et l'arrestation de trois Américains à la frontière entre l'Iran et le Kurdistan irakien représentent des signes forts de détermination du pouvoir à maintenir une politique intransigeante. Il est dès lors difficile d'envisager dans un avenir proche une quelconque inflexion des positions iraniennes. Les dossiers du nucléaire, du terrorisme, de la démocratisation de la société iranienne et du respect des droits de l'homme demeureront des obstacles majeurs à la normalisation des relations canado- iraniennes.

Références

- Canada Broadcasting Corporation, « Zahra Kazemi, Iran's changing story », 2007, *CBC*, [En ligne], <http://www.cbc.ca/news/background/kazemi>, (Page consultée le 4 août 2009).
- Chauprade, Aymeric, 2003, « Géopolitique de l'Iran », *Sentinel*, [En ligne], http://www.infosentinel.com/info/article_06_chauprade.php, (Page consultée le 4 août 2009).
- Conseil national de la Résistance iranienne, 2005, « Le terrorisme des mollahs », *Commission des Affaires étrangères du CNRI*, [En ligne], <http://www.ncr-iran.org/fr/content/view/44/71/>, (Page consultée le 4 août 2009).
- Global Security, 2009, « Pasdaran - Iranian Revolutionary Guard Corps (IRCG) », *Global Security*, [En ligne], <http://www.globalsecurity.org/military/world/iran/pasdaran.htm>, (Page consultée le 4 août 2009).
- Gouvernement du Canada, 2008, « Relations Canada-Iran », *GC*, [En ligne], http://www.canadainternational.gc.ca/iran/bilateral_relations_bilaterales/canada-iran.aspx?lang=fra&menu_id=25&menu=L, (Page consultée le 4 août 2009).
- International Crisis Group, 2002, « Iran: The Struggle for the Revolution's Soul », *ICG*, [En ligne], www.crisisgroup.org/, (Page consultée le 4 août 2009).
- Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2004a, « Le Canada rappelle son ambassadeur en Iran », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=381328&docnum=77&lang=fra, (Page consultée le 4 août 2009).
- Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2004b, « Droits de la personne en Iran : Le Canada présente une résolution à l'Assemblée générale de l'ONU », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=381731&docnum=126&lang=fra, (Page consultée le 4 août 2009).
- Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2005, « Le ministre Pettigrew annonce de nouvelles restrictions concernant les relations du Canada avec l'Iran », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=382565&docnum=86&lang=fra, (Page consultée le 4 août 2009).
- Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2006a, « Le ministre MacKay condamne la présence du procureur en chef de Téhéran au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/MinPub/publication.aspx?publication_id=384121&lang=fra&docnum=70, (Page consultée le 4 août 2009).
- Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2006b, « Le Canada exprime de sérieuses préoccupations au sujet de la reprise des activités d'enrichissement de l'uranium en Iran », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=384121&lang=fra&docnum=70

on_id=383598&docnum=3&lang=fra, (Page consultée le 4 août 2009).

Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2007, « Le Canada met en œuvre la résolution 1737 des Nations Unies sur le programme nucléaire de la République islamique d'Iran », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=384881&docnum=30&lang=fra, (Page consultée le 4 août 2009).

Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009a, « Ken Taylor et les évadés d'Iran », *MAECI*, [En ligne], http://www.international.gc.ca/history-histoire/people-gens/ken_taylor.aspx?lang=fra, (Page consultée le 4 août 2009).

Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009b, « Le Canada exprime ses préoccupations à la suite de l'essai d'un missile iranien », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/MinPub/Publication.aspx?lang=fra&publication_id=387181&docnum=137, (Page consultée le 4 août 2009).

Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009c, « Le ministre Cannon exprime ses préoccupations au sujet de la situation en Iran à la suite des élections présidentielles », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=387268&docnum=163&lang=fra, (Page consultée le 4 août 2009).

Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009d, « Déclaration du ministre Cannon concernant l'enquête sur les arrestations postélectorales en Iran », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=387316&lang=fra&docnum=177, (Page consultée le 4 août 2009).

Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2009e, « Le ministre Cannon se dit vivement préoccupé de la sentence imposée par l'Iran à Mme Roxana Saberi. », *MAECI*, [En ligne], http://w01.international.gc.ca/minpub/publication.aspx?publication_id=387076&docnum=106&lang=fra, (Page consultée le 4 août 2009).

Schüler, Stefanie, 2007, « La rébellion sunnite redresse la tête », *Radio-France Internationale*, [En ligne], http://www.rfi.fr/actufr/articles/086/article_49646.asp, (Page consultée le 4 août 2009).

Voltairenet, 2006, « Résolution 1696 du Conseil de sécurité de l'ONU (programme nucléaire iranien) », *Voltairenet*, [En ligne], <http://www.voltairenet.org/article142648.html>, (Page consultée le 4 août 2009).